

Image not found or type unknown



## NON RESPECT DU CONTRAT ?????

Par **Ioly971**, le **24/01/2009** à **21:46**

BONJOUR A TOUS, j'aimerais avoir une information

Le 20 avril 2008, j'ai signé un contrat de location pr un studio meublé.  
Il est clairement stipulé que le contrat est consenti pour une durée de 3 ans  
donc se terminant le 20 avril 2011 SOUS réserve de reconduction ou de  
renouvellement.

Le problème c'est que hier le propriétaire me laisse un message me disant  
qu'IL ne pense pas renouveler le contrat car ses filles viennent de rentrer  
au pays, elles auront donc besoin de la maison.

A t il le droit de me chasser de la maison ???